

Direction des Ressources Humaines
Service Carrières et Rémunérations
Cindy MASSENET
Tél : 04.75.66.77.67
Fax : 04.75.66.77.97
Mél : cmassenet@ardeche.fr

N°2024-2084

ARRETE PORTANT RENOUELEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE

ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2022 POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu la délibération du 12 février 2021 relative aux lignes directrices de gestion ;
- Vu l'avis du comité technique du 13 juin 2022 ;
- Vu la délibération du 17 juin 2022 de l'Assemblée délibérante du Département ;
- Vu l'arrêté n°2022-1992 du 4 juillet 2022 portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne pour l'année 2022 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise, valable pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- Vu l'inscription de Xavier AUZAS sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024 ;
- Vu la demande de réinscription sur la liste d'aptitude à agent de maîtrise, présentée par Xavier AUZAS pour une troisième année ;

ARRETE

ARTICLE 1: La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise établie au titre de l'année 2022, mise à jour le 22 mai 2024 est renouvelée comme suit: Xavier AUZAS est réinscrit sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des agents de maîtrise, au titre de l'examen professionnel.

ARTICLE 2: La présente liste d'aptitude prend effet au 1^{er} juillet 2024 pour une durée d'un an. Si l'agent n'a pas été nommé sur un poste correspondant au grade d'agent de maîtrise pendant cette période, il devra faire connaître au Département de l'Ardèche avant le 1^{er} juin 2025, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude pour une quatrième année.

ARTICLE 3 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services Départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Il peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les mêmes conditions de délais, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03), ou par le biais de l'application informatique «Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

007-220700017-20240522-2024-2084-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2024

Fait à PRIVAS, le 22/05/2024
LE PRESIDENT

La Directrice des Ressources Humaines



Anne PARIS